

Règlement intérieur

2ème Rapide FIDE Palamède - Blitz Society

Article 1 : Organisation

Le Club Palamède Echecs en association avec le Blitz Society, organise le tournoi « 2ème Rapide FIDE Palamède - Blitz Society »

Article 2 : Règles du jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE entrée en vigueur en janvier 2018, et son annexe A.4 pour les Echecs Rapides non supervisés.

Coups illégaux : en cas de coup illégal achevé, l'adversaire doit arrêter la pendule et demander l'intervention d'un arbitre afin que celui-ci soit pris en compte.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci.

Article 3 : Homologation et Appariements

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 55581.

Les résultats des parties sont pris en compte pour le classement ELO rapide FIDE de Mai 2022 et le ELO rapide national de Septembre 2022.

Les appariements sont réalisés avec logiciel PAPI dans sa dernière version disponible et se font au Système Suisse intégral.

Article 4 : Nombre de rondes et Cadence

Le tournoi comporte 6 rondes.

La cadence de jeu est de 10 minutes + 2 secondes par coup dès le premier coup (10 min +2s/coup).

Article 5 : Date et lieu du tournoi

Le tournoi se déroule le 17 Avril 2022 au Blitz Society, 4 rue du Sabot, 75006 PARIS

Article 6 : Inscription

Les droits d'inscription sont de 20 euros.

La date limite d'inscription est fixée au 16 Avril en ligne, ou auprès de l'organisateur.

Article 7 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage obligatoire avant la ronde 1, le dimanche 17 Avril 2022 entre 9h00 et 9h45.
Horaires prévisionnels : Ronde 1 à 10h – Remise des prix vers 14h

Article 8 : Classement et prix

Le classement final est individuel est établi au nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt). En cas d'égalité de points, le système de départage appliqué est, dans l'ordre, le Buchholz Tronqué puis la Performance.

Les prix sont attribués à la place (après éventuel départage) aux trois premiers du tournoi, sous forme de bons cadeaux.

1^{er} : 150€ / 2^{ème} 100€ / 3^{ème} 50€

Article 9 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Stéphane GOBERT - N66729 - Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE

Article 10 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs).

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie.

Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur prévient oralement l'arbitre avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit sa réclamation avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmettra la réclamation à la Commission d'Appels sportifs.

Article 12 : Engagement

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

Stéphane GOBERT

L'organisateur

Vincent RIFF